

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

**OBJET :**

*Approbation de l'installation  
d'une unité de production  
photovoltaïque sur le  
complexe sportif et de loisirs*

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

26 juin 2025

SG-2025/07 - 09

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfecturaux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site Internet de la  
collectivité le

21/07/2025

*Par délégation du Maire  
Le DRI,*

*JN. BOUCHET*

REPUBLICAINE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
028-212804041-20250702-2025-07-09D-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2025  
Date de réception en préfecture : 08/07/2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le DEUX du mois de JUILLET à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 26 juin.

La séance a été retransmise par voie électronique.

**Présents :**

M. STEPHO, Mmes VIGNY, LUCAS, Mme BENABI, M. MORIN, Mme MANSON, M. AHSAINI, Mmes BOUGRARA, EMOND, MONTIGNY, MM. TRAPATEAU, LOUDIERE, Mmes POMMIER, MERABTI, SENECHAUX, M. CHBABI, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme FAVRE.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. MALANDAIN à Mme BENABI, M. RICHARD à Mme LUCAS, M. GLIZE à Mme VIGNY,

Absent excusé : M. CAN.

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, M. HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI, DAOUD, KOUZEI.

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 23

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20h10

Dans le cadre de la construction du Complexe sportif et de loisirs sur la commune de Vernouillet, le Conseil municipal est invité à approuver et délibérer sur le projet d'installation d'une unité de production photovoltaïque sur la toiture de l'équipement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022\_09\_11 du 11 septembre 2022 relative à l'approbation de la composition du jury de concours pour la construction du complexe sportif

Vu la délibération n°2023\_11\_20D du 20 novembre 2023 relative au dépôt du permis de construire du complexe sportif et de loisirs,

Considérant que la Commune de Vernouillet est en recherche permanente de solutions et de sources d'énergie respectueuses de l'environnement, Considérant que cette solution permettrait de répondre aux besoins de la collectivité,

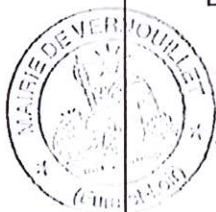
Considérant l'avis favorable de la commission Cadre de vie et Ecologie en date du 25 juin 2025,

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
A l'unanimité,

ACTE le principe d'installation d'une unité de production photovoltaïque sur le complexe sportif et de loisirs de la commune de Vernouillet,  
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des organismes concernés et à signer tout document utile à la mise en œuvre de ce dossier.

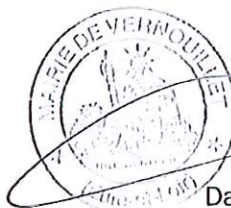
Pour copie certifiée conforme,

La secrétaire de séance,



Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.